



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet de la consultation :

Etude d'optimisation du fonctionnement des déchetteries de Saint-Louis Agglomération.

4. Description de la consultation :

L'étude comporte trois phases distinctes avec au préalable la réalisation d'un diagnostic général du service public des déchets et a ainsi pour objectif :

- La réalisation d'un diagnostic du réseau des déchetteries et des sites de déchets verts inscrits dans un schéma de collecte plus général d'outils et de services existants (Dispositif de collecte des OM en porte à porte, PAV, déchetteries et sites de déchets verts) ;
- L'analyse des besoins et proposition de scénarii d'organisation du service en tenant compte de l'ensemble des agents et des matériels existants (compétence exercée en régie) ;
- L'établissement d'un programme de travaux chiffrés avec planification du scénario retenu (page d'ouverture au public, montant travaux à engager, etc....)

5. Classifications CPV :

79 31 10 00 -7 : Services d'études

6. Conditions de la consultation :

- Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa date de notification. A titre indicatif, il débutera en novembre 2017.
- Les variantes ne sont pas autorisées.



- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marché
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
 - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.
- Marché autofinancé par Saint-Louis Agglomération et subventionné par l'ADEME.
- Modalités de paiement : Selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant : la déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices, la présentation des moyens humains et matériels de l'entreprise, la présentation d'une liste de prestations similaires exécutées au cours des trois dernières années.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

8. Critères d'attribution :

| Critère de jugement des offres | Pondération |
|--------------------------------|-------------|
| Valeur technique | 60 % |
| Prix | 40 % |

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, courriel) à :

Saint-Louis Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : juridique@agglo-saint-louis.fr



La consultation de cet avis ainsi que le téléchargement du DCE sont également accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info>.

10. Modalités de remise des offres :

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis à Saint-Louis Agglomération contre récépissé à :

Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte.

La remise des offres par voie électronique est autorisée dans les conditions définies dans l'annexe 2 du règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres auprès du service suivant :

Renseignements administratifs :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
☎ : 03.89.70.90.75
Fax : 03.89.70.90.85
✉ : juridique@agglo-saint-louis.fr

Renseignements techniques :

SAINT-LOUIS Agglomération
Direction des Déchets Ménagers
Monsieur Florian GUTRON
☎ : 03.89.70.22.60
Fax : 03.89.67.44.31
✉ : gutron.florian@agglo-saint-louis.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

12. Autres informations :

La valeur technique des offres sera appréciée sur la base du mémoire technique et décomposée comme suit :

- Pertinence de l'analyse du programme de l'étude (sur 40 points) ;



- Pertinence de la composition de l'équipe affectée à l'étude au regard de la complexité de la mission, du choix des intervenants, de leur expérience et références pour des études de même caractéristique et de même ampleur (sur 40 points) ;
- Pertinence du planning proposé au regard de la complexité de l'étude et au délai total d'exécution (sur 10 points) ;
- Garantie offerte en termes d'assurance qualité (sur 10 points).

La note maximale sera de 100 points.

13. Date limite de réception des offres :

Lundi 25 septembre 2017 à 16h00

14. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 Avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 Avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mercredi 30 août 2017

